

**MAIRIE : TEL 03 22 09 50 09**

Mail : [mairie.cottenchy@wanadoo.fr](mailto:mairie.cottenchy@wanadoo.fr)

Internet : [www.mairie-cottenchy.fr](http://www.mairie-cottenchy.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, vendredi matin

Vendredi de 14h à 17h

Maire, adjoint : sur Rendez-vous

## **FLASH INFO N°38**

**AVRIL 2019**



### **Nos VOISINS, respectons les .....**

*Plusieurs d'entre vous ont fait part en mairie de nuisances dues aux bruits, tard dans la nuit lors de rassemblements entre amis, chez leur voisin ... Vous pouvez après 22 heures en cas de tapage nocturne appeler le 17, la gendarmerie pourra alors intervenir et verbaliser.*

*De même, les horaires à respecter concernant les travaux vous sont rappelées ci-dessous.*

*Notre village est globalement un village calme, sachons le rester ; ce sera plus agréable pour tous, MERCI*

### **BRUITS : la saison de la tonte revient aussi un petit rappel de la règle :**

*« Les occupants des habitations... doivent prendre toutes précautions pour éviter que les bruits provenant de leurs activités, de leurs animaux domestiques, des appareils ou machines utilisés ou les travaux qu'ils effectuent portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité. » ARRETE PRÉFECTORAL :*

Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

### **Un village propre sans produit désherbant :**

*Nous pouvons désherber devant chez nous en enlevant les herbes à la main.*

*Moins de dépenses pour la commune, moins d'entretien par nos employés municipaux qui pourront consacrer plus de temps à embellir le village. Seuls, ils ne peuvent pas tout assurer.*

*Nous pouvons maintenir notre budget et ne pas augmenter les impôts si chacun fait un petit effort, merci*

### **Déchets verts :**

*Les déchets verts redeviennent conséquents, merci de nous aider à faire respecter l'arrêté qui en interdit l'utilisation aux extérieurs. Les volumes importants doivent être amenés en déchetterie à Ailly sur Noye, horaires consultables sur notre site internet.*

### **Le Centre Action Jeunesse devient intercommunal pour les jeunes de 11 à 17 ans :**

*Consulter le site internet si vous souhaitez que votre enfant fréquente le Centre d'Action Jeunesse qui se déroulera à Moreuil et Ailly sur Noye cet été. Les informations concernant les inscriptions seront publiées le moment venu.*

### **Dates à retenir :**

**Courir au CHU : dimanche 28 avril**, Informations consultables sur le site internet. Des flyers sont à votre disposition en mairie. Date limite d'inscription : le 25 avril.

**Cérémonie du 8 mai 2019** : Départ de la Mairie 10h30 - Dépôt de gerbes au Monument aux Morts et au Cimetière Militaire - Place Jean Moulin - Vin d'honneur à la salle polyvalente.

**Elections européennes : dimanche 26 mai**, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

**Fête municipale : dimanche 9 et lundi 10 juin**

## Extraits des comptes rendus des conseils municipaux



12 février 2019

### Délibérations :

- **Création d'un emploi permanent à temps non-complet**

Le Conseil Municipal, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet soit 17.30/35ème, pour assurer les missions d'agent d'entretien à compter du 1er juillet 2019.

- **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) pour la pose et fourniture d'un limiteur de niveau sonore dans la salle polyvalente par l'entreprise DEMAIE d'un montant de 2 900,40 Euros (article 21578).

- **Groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie »**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a possibilité d'adhérer au groupement de commandes de Somme numérique en téléphonie, service gratuit (compris dans notre adhésion).

Après simulation, il y aurait une économie de 265 € environ. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.

2 avril 2019

**Compte administratif 2018** : approuvé par le Conseil Municipal, arrêté aux chiffres suivants :

### Commune

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 283 894,57 €  
Dépenses de l'exercice : 218 173,37 €  
Résultat de l'exercice : 65 721,20 €  
Résultat antérieur : 456 889,02 €  
Résultat global de fonctionnement : 522 610,22 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 41 202,92 €  
Dépenses de l'exercice : 97 080,84 €  
Résultat de l'exercice : - 55 877,92 €  
Résultat antérieur : 10 301,20 €  
Résultat global d'investissement : - 45 576,72 €

Résultat de clôture : Excédent : 477 033,50

### Assainissement

Section d'exploitation :

Recettes de l'exercice : 51 118,35 €  
Dépenses de l'exercice : 47 249,88 €  
Résultat de l'exercice : 3 868,47 €  
Résultat antérieur : 34 598,86 €  
Résultat global d'exploitation : 38 467,33 €

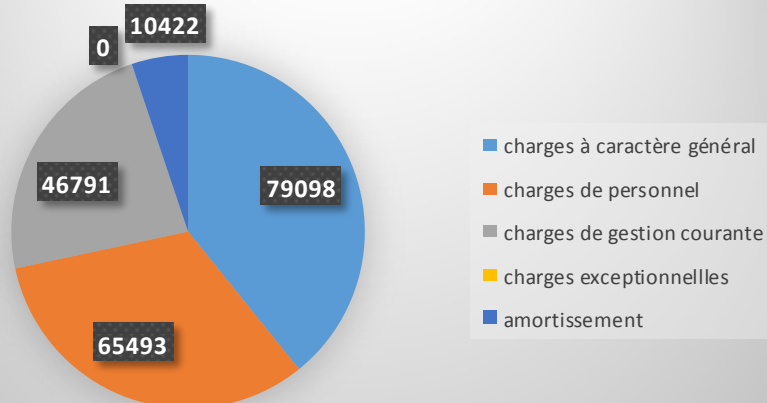
Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 41 497,97 €  
Dépenses de l'exercice : 41 538,40 €  
Résultat de l'exercice : - 40,43 €  
Déficit antérieur : - 5 915,15 €  
Résultat global d'investissement : - 5 955,58 €

Résultat de clôture : Excédent : 32 511,75 €

## Budget Commune en 2018

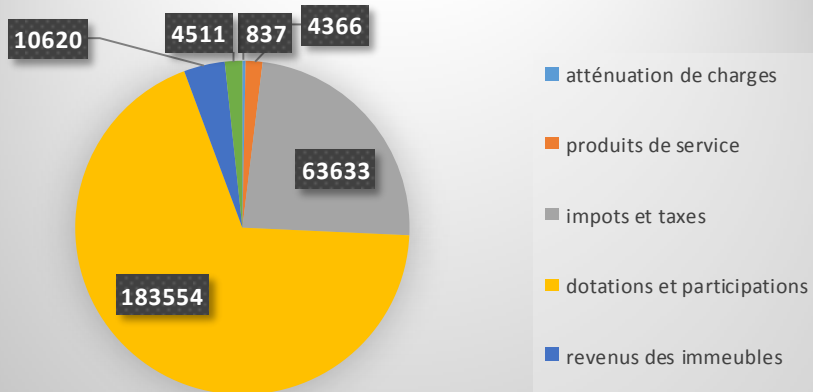
### Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général permettent l'entretien de la commune. Cette année, forte augmentation de celles-ci due à des travaux conséquents en entretien bâtiment à l'école, la salle polyvalente et pour le nettoyage de la couverture de l'église. Les charges de personnel ont aussi augmenté suite au recrutement d'un agent technique à mi-temps.

16 370 € sont retirées en recette et en dépense : opération nulle

### recettes de fonctionnement



Les dotations et participation de l'état représentent la part la plus importante de nos recettes. Celles-ci restent stables.

**Budget Primitif 2019 :** Il répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par le Conseil Municipal pour une année. Le budget, une fois voté, permet ainsi d'engager les dépenses dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

**Imposition communale :** Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux qui restent :

Taxe d'habitation : 10.16 %

Taxe foncière non bâti : 10.63 %

Taxe Foncière bâti : 4.41 %

Taxe foncière des entreprises : 10.15 %

#### Vote des subventions :

Le Comité des Fêtes ne demande pas de subvention.

400 € pour la Coopérative Scolaire de Cottenchy

100 € pour la Batterie Fanfare de Cottenchy

400 € pour les baïonnettes de Cottenchy

150 € pour la cantine du petit homme

*Investissements prévisionnels pour 2019. Cette liste pourra être revue dans le courant de l'année.*

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget primitif</b>
Terrains bâtis (achat terrain parking)	11 000 €
Agencement (parking mairie, enlèvement poteau)	100 000 €
Bâtiments scolaire + mairie (aménagement local employé, toiture garage)	18 950 €
Autres matériel et outillage (limiteur de son)	2 910 €
Sécurisation entrée rue du Paraclet / arrêt bus + aménagement eaux pluviales + nouveau compteur électrique salle + éclairage public séparation des réseaux.	79 000 €
Mobilier (chaises salle polyvalente + jeux + bancs)	15 000 €
Frais d'étude (Maîtrise d'œuvre sécurisation)	10 500 €

### Délibérations :

- **Montant de la redevance assainissement**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs à 30 € HT d'abonnement et 2,40 €/m<sup>3</sup> HT.

- **Achat de terrain parking**

Le bornage de la parcelle de terrain située au 2 rue Louis Tribout cadastrée section D n°40 a été réalisée pour une surface de 140 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 70 € le m<sup>2</sup>.

- **Report de compétence eau et assainissement collectif**

Le Conseil Municipal vote un report du transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes Avre Luce Noye du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 après délibération du conseil communautaire de la communauté de communes ;

- **Mission de maîtrise d'œuvre EVIA – Travaux de voirie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de signer le bon de commande pour le marché de Maîtrise d'Œuvre à EVIA (retenu par la CCALN au travers d'un groupement de commandes), pour une estimation du montant des travaux de sécurisation prévus entrée rue d'en haut, carrefour rue d'en haut, rue du Commandant Magny ainsi que la réalisation du parking au 2,rue Louis Tribout .

### Informations diverses :

- **PLUi**

Madame le Maire donne lecture du rapport de Madame Marie-Hélène MARCEL, Vice-Présidente à l'Urbanisme à la CCALN. Ce rapport fait objet des prescriptions du PLUi Avre Luce Noye, qui sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire prévu le 4 avril 2019. Le conseil communautaire a décidé de reporter au prochain conseil communautaire cette question.

- **Etude acoustique stand de tir ONEMA sur le territoire de la commune de Fouencamps**

Un rapport sur l'étude acoustique a été réalisé à l'abreuvoir le 5 février 2019, lieu où les tirs sont les plus perceptibles. L'efficacité de 3 traitements a été simulée. A suivre. Le rapport peut être consulté en mairie.

### Syndicat des Eaux Cottenchy/Dommartin - Extrait du compte-rendu du Comité Syndical du 5 mars 2019 : Prix de l'eau

Balance 2018 : 17 900 €, afin d'équilibrer le budget primitif 2019 en fonctionnement, le Comité Syndical décide d'augmenter la part communale de 0.15 €/m<sup>3</sup>.

Extraits : les comptes rendus et les budgets sont consultables en mairie dans leur globalité.